

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Puiseux-Pontoise**  
**EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

**Date de convocation** : 18 octobre 2023

L'An deux-mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 20h30, Le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux-Pontoise, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr THOMASSIN Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Mrs VANDAMME Joël, DECOSTER Bernard, NICOT Erwan, SCHLUMBERGER Marc et THOMASSIN Louis et Mme FAUTRAIT Christine, LEDOUX Graziella et MOLINA Virginie

**Etaient absents** : METRO Dany, HELVIG Fabienne et MESMIN Mélinda

**Ayant donné pouvoir** : HELVIG Fabienne à LEDOUX Graziella, METRO Dany à FAUTRAIT Christine

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur DECOSTER Bernard

Les élus présents, physiquement, constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 05 septembre 2023  
Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**Ordre du jour de la séance :**

- Devis acquisition des parcelles du stade
- Projet « City-Park » et de la piste de vélo cross
- Convention occupation précaire pour le local technique communal
- Convention de tournage du « Bureau d'Accueil des Tournages de la CACP
- Avis sur la demande d'enregistrement pour la construction d'un nouveau bâtiment d'atelier logistique par la société LOUIS VUITON MALLETTIER
- Avis sur le projet de révision du classement sonore des voies routières de votre commune

**DEVIS ACQUISITION FONCIERE PARCELLES DU STADE - Délibération 2023/10-24**

Monsieur le Maire expose :

La commune souhaite acquérir le restant des parcelles appartenant à la SCI Puiseux-Pontoise et à l'Indivision Thomassin qui compose le terrain d'assiette du stade, de la salle polyvalente et du pavillon du gardien.

Il convient donc de faire une expertise valeur vénale des parcelles HR 18 à 24 d'une superficie de 10 173 m<sup>2</sup>.

Un devis auprès de la société AD EXPERT, expert en estimation foncière et immobilière auprès de la cour d'appel de Versailles d'un montant de 2 500€ HT a été réalisé.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

**D'approuver** le devis de la société AD EXPERT pour un montant de 2500 HT afin de réaliser l'estimation foncière.

**D'autoriser** le maire à signer le devis.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 11</b>
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**PROJET CITY PARK ET PISTE DE VELO CROSS – Délibération 2023/10-25**

Monsieur le Maire expose :

La commune a pour projet de réaliser un « CITY PARK » et une piste de vélo cross sur le terrain de foot.

Ces projets feront l'objet d'un marché public, ils bénéficieront de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver le projet « City Park » et la piste de vélo cross

D'autoriser le lancement de la procédure de marche public par le maire

D'approuver le devis avec SCHEMA INFRA pour la maîtrise d'œuvre VRD pour l'aménagement du terrain de cross

D'autoriser le maire à déposer les dossiers de demande de subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

**D'approuver** le projet « City Park » et la piste de vélo cross

**D'autoriser** le lancement de la procédure de marche public par le maire

**D'approuver** le devis avec SCHEMA INFRA pour la maîtrise d'œuvre VRD pour l'aménagement du terrain de cross

**D'autoriser** le maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Département, de la Région et de l'Agence Nationale du Sport

<b>Nombre de suffrages exprimés : 8</b>
Votes Pour : 8
Votes Contre : 0
Abstention : 3

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LE LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL – Délibération 2023/10-26**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de délocaliser les locaux techniques pendant la durée des travaux de réaménagement de la mairie.

Madame MOLINA Virginie et Monsieur KAYGUZUZ Ozkan propose un local situé au 18 Grande Rue.

Il convient de signer une convention d'occupation précaire de mise à disposition du local.

**Hors de la présence de Madame MOLINA Virginie, Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 8</b>
Votes Pour : 7
Votes Contre : 1
Abstention : 2

**BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES – Délibération 2023/10-27**

La CACP ? lors de son bureau de 3 juillet 2023 a validé la création d'un « Bureau d'Accueil des Tournages » (BAT) qui en articulation avec les services communaux et communautaires, permettra de développer la visibilité de Cergy-Pontoise et de valoriser la richesse de l'offre de décors potentiels pour les professionnels de l'image. Il sera être le premier interlocuteur des productions pour l'ensemble du territoire quand cela s'avèrera nécessaire, renforçant ainsi son attractivité pour cette industrie.

Le groupe de travail du BAT nous demande de valider le projet de convention de tournage, la charte d'accueil des tournages et la grille tarifaire pour l'accueil des tournages.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**Approuve** le projet de convention des tournages

**Approuve** la charte d'accueil des tournages

**Approuve** la grille tarifaire pour l'accueil des tournages

<b>Nombre de suffrages exprimés : 11</b>
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR LA COINSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT D'ATELEIR LOGISTIQUE - Délibération 2023/10-28**

La société LOUIS VUITTON MALLETIER a déposé, le 21 juillet 2023, complétée le 21 aout 2023, un dossier de demande d'enregistrement aux titres des installations classées pour la protection de l'environnement, pour la construction d'un nouveau bâtiment l'atelier logistique pour le groupe Louis Vuitton Malletier (projet nommé « Zéphyr ») sur le territoire de la commune et sur celle de Osny au lieu-dit « La Chaussée Jules César ».

Ce dossier a été soumis à la consultation du public en mairie en date du 22 septembre au 20 octobre 2023 inclus, la préfecture demande au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société Louis Vuitton Malletier.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis **favorable** sur la demande d'enregistrement présentée par la société Louis Vuitton Malletier

<b>Nombre de suffrages exprimés : 11</b>
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0
Abstention : 0

**REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS  
DANS LE VAL D'OISE – Délibération 2023/10-29**

Par courrier en date du 21 juillet 2023, la Préfecture sollicite l'avis des communes sur le projet de révision du classement sonore des voies routières dans le département du Val d'Oise.

**Considérant** que le classement sonore des infrastructures ferroviaires du Val-d'Oise a lieu d'être actualisé compte tenu des évolutions structurelles du réseau, des évolutions du trafic l'empruntant, des évolutions dans les perspectives de développement du trafic projeté et du développement urbain autour de ces infrastructures ;

**Considérant** la proposition d'arrêté de classement sonore des voies routières révisé par Monsieur le préfet de département soumis pour consultation des communes du 01/09/2023 au 01/12/2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**Approuve** le projet de révision du classement sonore des voies routières

**Décide** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le préfet du Val-d'Oise.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 11</b>
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0
Abstention : 0

La séance est levée à 21h45

OBSERVATIONS	Signature Maire	Signature secrétaire de séance